

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

**Date de convocation : 03 avril 2023**

**Membres en exercice : 15**  
**Membres présents : :**

**Membres en exercice : 15**  
**Membres présents : 11**

**Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Francis DEBREY, Emmanuelle DEMOUGE Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, formant la majorité des membres en exercice.**

**Membres excusés : Astrid CONSTANTIN (sans pouvoir), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir), Laurent SUBLARD (sans pouvoir).**

**Membres votants : 11**  
**Membres représentés : 0**

**Présidence : Francis DEBREY**  
**Secrétaire : Evelyne HUROT**

### **OBJET : AUTORISATION D'EMPRUNT AFIN DE PREFINANCER LE FCTVA ET LES SUBVENTIONS RESTANT A PERCEVOIR POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, RESTRUCTURATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE ET REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie, restructuration de l'annexe de la mairie et requalification de la Place de la République, et pour faire face au décalage entre la réalisation de dépenses et la perception des subventions et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA N+2), il convient de recourir à un emprunt de 408 000 €.

Le meilleur produit financier susceptible de répondre aux besoins de la commune correspond à un emprunt à court terme de type prêt relais pour une durée de 2 ans, pouvant faire l'objet de remboursements anticipés sans pénalité au fur et à mesure du versement des fonds. La ligne de trésorerie ne peut être constituée que sur une année, renouvelable 2 fois, à un taux variable.

Une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires le 31 mars 2023.

La Caisse d'Epargne Normandie a proposé un crédit relais d'un montant de 408 000 € selon les conditions financières énoncées ci-après :

Montant : 408 000 €  
Taux actuel fixe : 3,92 %  
Durée : 2 ans  
Périodicité des intérêts : trimestrielle  
avec remboursement du capital in fine  
Frais de dossier : 408 €  
Remboursement anticipé total ou partiel du capital possible à toute date, sans indemnité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De recourir à un crédit relais auprès de la Caisse d'Epargne Normandie pour le préfinancement du FCTVA et des subventions d'un montant de 408 000 € et d'approuver les conditions financières du crédit exposées ci-dessus,
- De prendre l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés,
- De rembourser le crédit relais dès récupération du FCTVA et des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat,
- De conférer en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse d'Epargne Normandie et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

**POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.**



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNE de FONTAINE-LEZ-BREUX" at the top and "(Seine-Maritime)" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure on horseback. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "M. Lebeu".



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

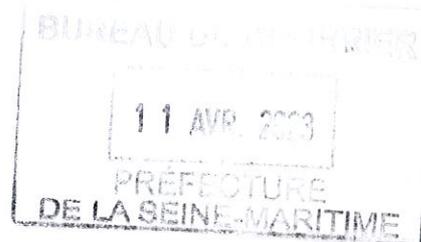
<b>COLLECTIVITE</b>  COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	<b>DATE ENVOI : 11/04/2023</b>
--	--------------------------------

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Taux d'imposition fiscalité directe locale 2023	Délibération n° 2023/12	
Subvention versée au Club de la Claire Fontaine – Année 2023	Délibération n° 2023/13	
Autorisation d'emprunt en vue de financer les travaux supplémentaires de restructuration de la mairie, la restructuration de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République	Délibération n° 2023/15	
Autorisation d'emprunt afin de préfinancer les subventions et le FCTVA restant à percevoir pour les travaux de restructuration de la mairie, restructuration de l'annexe de la mairie et requalification de la Place de la République	Délibération n° 2023/16	
Convention de dépôt du retable Saint-Michel de Saint-Wandrille-Rançon à la commune de Fontaine-sous-Préaux	Délibération n° 2023/17	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :



**\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**